

**OFFRE COMMERCIALE
CONDITION PARTICULIERES**

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	EARL GRAND MAS DU ROY		
N° SIRET	45320192300019		
Code APE	0124Z		
Adresse	Vieille route de sainte Gilles DOM DU GRAND MAS DU ROY ROUTE DE SAINT GILLES		
Code Postal	13200		
Ville	ARLES		
Interlocuteur	M. CHABERT Frederic		
Tél. Fixe	04 90 96 53 79	Portable	
Mail	frederic.masduroy@gmail.com		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	EARL GRAND MAS DU ROY					
Adresse	Ancienne route de saint gilles / poste mas de roy					
Code Postal	13200					
Ville	ARLES					
Identifiant PDL ou RAE	30 002 580 074 062				GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA			Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU		
Puissance de Tension	HPH : 72 kVA	HCH : 72 kVA	HPE : 72 kVA	HCE : 72 kVA		
Consommation estimée	HPH : 58747 kWh	HCH : 25398 kWh	HPE : 79053 kWh	HCE : 28808 kWh	soit CAR : 192 006 kWh	

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 28/02/2021

Date de fin de fourniture : 31/12/2024

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

EARL du Grand Mas du Roy
Vieille route de St Gilles 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 53 79 - Fax : 04 90 93 42 89
FR 43 453 201 923
PRODUIT ISSU DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
FR-BIO-01

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE			
Offre 46 mois	Prix Heures Pleines Hiver (et Pointe)		Prix Heures Creuses Hiver
	78,95 €/MWh		54,07 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté		Prix Heures Creuses Eté
	58,52 €/MWh		46,09 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.

La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36KVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)	
	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	50,30 €/MWh	30,80 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
	22,80 €/MWh	18,70 €/MWh
	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)	
	Terme fixe	10,44 €/kVA
	Composante annuelle de Gestion (CG)	183,60 €/an
	Composante Annuelle de Comptage (CC)	438,00 €/an

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36KVA CU	TCFE	CTA	CSPE	Capacité	CEE
	3,18 €/MWh	27,04% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	2,96 €/MWh	0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5€/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des Elle est de 3,18 €/MWh

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2020 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

EARL du Grand Mas du Roy
Vieille route de St Gilles 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 53 79 - Fax : 04 90 93 42 89
FR 43 453 201 923
PRODUIT ISSU DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
FR - BIO - 01

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice.

Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :

Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :

Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

EARL du Grand Mas du Roy
Vieille route de St Gilles 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 53 79 - Fax : 04 90 93 42 89
FR 43 453 201 923
PRODUIT ISSU DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
FR-BIO-01

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre,
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) auprès du gestionnaire de réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

16h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour EARL GRAND MAS DU ROY

A ARLES le 14/2020
Société : EARL grand mas du Roy
Nom : CHAIBERT Frédéric
Fonction : Exploitant Agricole.
Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Bon pour accord

EARL du Grand Mas du Roy
Vieille route de St Gilles 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 53 79 - Fax : 04 90 93 42 89
FR 43 453 201 923
PRODUIT ISSU DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
FR - BIO - 01

**ÉNERGIES
DU SANTERRE**

Des hommes
au service de
vos énergies

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre Nom	* <u>EARL DU GRAND MAS DU ROY</u>	Client Payeur N°	(b)	1
Votre adresse	* <u>Domaine du Grand Mas du Roy 16 St Gilles</u>		(c)	2
	* <u>43200</u>		(c)	2
	* <u>ARLES</u>		(c)	2
Les coordonnées de votre compte	* <u>FRANCE</u>		(c)	2
	* <u>FR76 1027 8065 1000 0203 8520 181</u>		(d)	
Nom du créancier	* <u>CACIFR2A</u>			
I.C.S.	* <u>Energies du Santerre</u>		(f)	1
	* <u>FR1880B528</u>		(g)	2
	* <u>32 FAUBOURG DE BRETAGNE</u>		(h)	2
	* <u>80200 PERONNE</u>		(h)	2
Type de paiement :	* <u>FRANCE</u>		(h)	2
Signé à	* <u>Arles</u>			
Signature(s) :	* <u>EARL du Grand Mas du Roy</u>			

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur	Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	(l)	2
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	(m)	1
	Code identifiant du tiers débiteur	(n)	2
	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.	(o)	1
	Code identifiant du tiers créancier	(p)	2
Contrat concerné	Noméro d'identification du contrat	(q)	2
	Description du contrat	(r)	2

A retourner à :
Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Société :
Adresse du siège social :
CP :
Ville :

Fournisseur :
Adresse :
CP :
Ville :

Objet : Résiliation contrat de fourniture d'électricité

Madame, Monsieur,

Nous vous notifions par la présente notre souhait de ne pas poursuivre notre relation contractuelle à l'échéance des contrats de fourniture d'électricité souscrit auprès de votre société :

Référence client :
Adresse du Site :
N° de PDL (électricité) :
Date de résiliation :

Contractant du Site :

Cette demande de résiliation respecte le préavis de résiliation contractuel.
En conséquence, conformément aux dispositions dudit contrat, celui-ci sera résilié de plein droit aux dates indiquées. A compter de ces dates, le site indiqué sera rattaché au périmètre d'un autre fournisseur de gaz naturel/d'électricité.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir, par retour, un accusé de réception de cette demande de résiliation et de nous confirmer que vous respecterez vos obligations contractuelles de fourniture.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature et tampon :



Nom du représentant de la Société : L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Titre du représentant de la Société :

EARL du Grand Mas du Roy
Vieille route de St Gilles 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 53 79 - Fax : 04 90 93 42 89
FR 43 453 201 923
PRODUIT ISSU DE
FR - BIO - 01

Crédit Mutuel

CCM AVIGNON SAINT ROCH
TEL 04 90 38 72 32

20 BOULEVARD SAINT ROCH
84000 AVIGNON

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc.....)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	06510	00020385201	81	CCM AVIGNON SAINT ROCH

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8065 1000 0203 8520 181	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

▶ EARL DU GRAND MAS DU ROY
DOMAINE DU GRAND MAS DU ROY
ROUTE DE SAINT GILLES
13200 ARLES

PDL 30002580074062

Période	Heures Pleine	Heures Creuse	Heures pleine	Heures creuse	Nature	Déclencheur	Statut
du 15/10/2020 au 15/11/2020	6010	2462	7550	2927	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/09/2020 au 15/10/2020	0	0	15358	5619	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/08/2020 au 15/09/2020	0	0	18276	6535	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/07/2020 au 15/08/2020	0	0	13509	4852	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/06/2020 au 15/07/2020	0	0	5648	1804	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/05/2020 au 15/06/2020	0	0	6048	1950	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/04/2020 au 15/05/2020	0	0	8619	3487	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/03/2020 au 15/04/2020	5084	2154	4045	1634	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/02/2020 au 15/03/2020	8436	3700	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/01/2020 au 15/02/2020	10737	4906	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/12/2019 au 15/01/2020	10649	4779	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 15/11/2019 au 15/12/2019	17831	7397	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
	58747	25398	79053	28808	192006		